

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 11 MARS 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 11 mars 2021*

Aujourd'hui, à sept heures quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi :

n^o 73 Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.